



## SOCIÉTÉ TOURISME ET PATRIMOINE Convention tripartite

### Entre les soussignés :

Monsieur/Madame \_\_\_\_\_

Président(e) de la société \_\_\_\_\_

Monsieur/Madame \_\_\_\_\_

Maire (ou maire-délégué) de la commune de \_\_\_\_\_

Monsieur/Madame \_\_\_\_\_ Président(e) de la FFBDF

### Il a été convenu ce qui suit :

- Considérant que les bars-restaurants ont tous signé la charte de partenariat touristique avec la société de boule de fort ci-dessus indiquée, dont le périmètre se situe :  
Soit sur la commune elle-même  
Soit une zone excentrée à vocation rurale ou une zone à vocation touristique  
Que la société s'engage à ne pas faire de concurrence déloyale aux commerces de bouche.
- Cette société obtient le label de « SOCIÉTÉ TOURISME ET PATRIMOINE ».
- Cette société qui relève de la réglementation des cercles privés, peut, de ce fait, recevoir des groupes à l'occasion de rencontres conviviales, d'évènements familiaux ou de visites touristiques, sans faire de démarche particulière auprès des administrations.
- Cette société est en règle pour ces rencontres qui n'entrent pas dans son fonctionnement de société de boule de fort, mais à condition :
  1. D'être en règle dans son fonctionnement d'association loi 1901, à savoir statuts conformes, assemblée générale annuelle, conseil d'administration et bureau élus dans les règles.
  2. d'être couverte par une assurance responsabilité civile,
  3. d'être adhérente à la FFBDF,
  4. de revoir cette convention en cas de changement de propriétaire d'un des commerces de bouche,
  5. d'inscrire ce label dans ses statuts et d'en informer la préfecture du département.

Fait à

Le président de la société

Le / /

Le maire (ou le maire-délégué)

Le président de la FFBDF

Fédération Française de Boule De Fort  
4 rue La Bruyère 49100 Angers

Association loi 1901 enregistrée à la Préfecture de Maine et Loire Numéro W491010838

SIRET 504 944 901 00017

MEMBRE DE L'ASSOCIATION EUROPEENNE DES JEUX ET SPORTS TRADITIONNELS